



Liberté Égalité Fraternité

Pinsaguel, le 04 octobre 2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ville DE PINSAGUEL
Département
de la Haute-Garonne
Arrondissement de Muret

Nos références : JLC/ML/2011 – N° 284

*Copie : Monsieur le Président du Conseil Général,
Monsieur PERALDI, Conseiller Général du Canton de Portet
Destinataires en copie de la lettre à Monsieur IZARD*

Monsieur SAVARY Julien
Vice-Président de l'association Vélo
5 Avenue F. Collignon

31 200 TOULOUSE

Monsieur,

Par courrier reçu en Mairie le 15 septembre 2011 vous m'avez rendu destinataire en copie de la lettre que vous avez adressée à Monsieur le Président du Conseil Général pour attirer son attention sur toute l'importance que revêtait à vos yeux le maintien du pont en fer Lacroix Falgarde-Pinsaguel, pour l'ouvrir exclusivement à la circulation des piétons et des cycles.

Je tiens par la présente à vous confirmer, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire de vive voix à des représentants du « Comité de soutien au pont en fer de Lacroix Falgarde », tout l'intérêt que notre commune portait à votre démarche, et à ce titre la soutenait. Les enjeux d'aménagement permettant un bouclage en cheminements doux autour de la confluence Garonne Ariège constituent le cœur de nos motivations.

C'est la raison pour laquelle, avec le Maire de Portet, nous nous sommes engagés en 2010 à apporter au Conseil Général, qui en a la charge depuis que ce pont lui a été transféré par l'Etat en 2008, les co-financements nécessaires à la réalisation de passerelles piétons-cycles entre Portet et Pinsaguel.

La réalisation de ces travaux constituera la première étape indispensable du bouclage qui vient d'être évoqué.

Poursuivant cette logique, nous travaillons avec le Maire de Lacroix Falgarde et les Communautés d'agglomérations dont nous sommes membres, à la mobilisation des financements que nous devons apporter au Conseil général pour assurer les contreparties nécessaires à la réalisation de cette opération. A mes yeux, lorsque nous aurons pu répondre, sur le principe et en objectifs de programmation à cette question financière, il me semble qu'une première étape essentielle aura été franchie pour avancer vers la satisfaction de cette demande. L'instruction de ce dossier nécessitera cependant que les services du Conseil Général nous apportent tous les éclaircissements nécessaires en matière de maîtrise d'ouvrage du pont ainsi réhabilité puisque nous ne pouvons ignorer les charges d'entretien qui malgré tout en découleront.

Espérant, au stade de ce dossier avoir pu vous éclairer sur la position de notre commune et restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président l'assurance de mes meilleures considérations,

Mairie de Pinsaguel
14, rue du Ruisseau
31120 Pinsaguel
Tél. : 05 61 76 29 88
Fax : 05 61 72 19 26
www.mairie-pinsaguel.com

Je vous prie d'agréer Monsieur l'expression de mes meilleures considérations. *et de mon*
cordial souvenir,



Jean-Louis COLL
Jean-Louis COLL
Maire de Pinsaguel.